

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 02 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Dominique BRUNET, Denise FONTAINE, Emmanuelle BOUGAULT, Cyrille BONNIN

Était représenté : Patrick BOUGAULT (pouvoir à Emmanuelle BOUGAULT)

Étaient absents excusés : Freddy SAVATIER et Ghislain HURÉ

Emmanuelle BOUGAULT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 26 novembre 2025

Date d'affichage : 26 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention et d'adhésion
2. Budget communal : décision modificative n° 1 – paiement travaux effectués par le SIEIL Rue du Puits
3. Budget communal : décision modificative n° 2 – paiement des intérêts d'un prêt bancaire terminant le 15 octobre 2026
4. Budget communal : décision modificative n° 3 – provision sur charges liée à la procédure de mise en sécurité
5. SIEIL : avis sur les modifications statutaires
6. Dépôt de demande de subvention FDSR « socle »
7. Achat de panneaux J4 (remplacement du panneau de l'écluse entrée de Bourg, côté Nord) : devis
8. Entreprise Collet Charly : présentation des devis obtenus
9. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 14 octobre 2025

Sans observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire fait lecture du mail de Monsieur Julien BENIGNA – Directeur Eau et Assainissement de la CCTVV du 27 novembre 2025 pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : **Transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la CCTVV**. Il souhaite donc connaître l'avis des élus sur l'ajout ou non de ce point. Les élus approuvent.

N° 2025-073 Subvention aux Pompiers Humanitaires

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle de l'Association GSCF – Pompiers Humanitaires, sollicitant la commune afin de maintenir leurs opérations d'intervention.

La sollicitation est libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas attribuer de subvention aux Pompiers Humanitaires, indiquant que chacun peut donner individuellement.

N° 2025-074 Subvention au Collège Patrick Baudry

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association Sportive du Collège Patrick Baudry de Nouâtre, afin de financer leurs projets qui s'articulent autour des rencontres, des sorties diverses et des activités nécessaires à redynamiser en permanence la curiosité des élèves.

La sollicitation est libre.

Monsieur le Maire indique qu'aucun enfant de Pussigny n'est inscrit dans ce collège mais propose d'attribuer une aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **attribue** une subvention de 50,00 € à l'Association Sportive du Collège Patrick Baudry.

N° 2025-075 Subvention à la Fédération déficiences visuelles & autonomie

Monsieur le Maire présente la sollicitation de la Fédération Déficiences Visuelles et Autonomie afin de les aider à développer :

- des ateliers numériques pour l'apprentissage des outils adaptés
- des ateliers et cours de braille
- des actions de sensibilisation
- de l'information et du soutien aux aidants

La sollicitation demandée est de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas attribuer de subvention, indiquant que chacun peut donner individuellement.

N° 2025-076 Subvention de la Prévention Routière

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la Prévention Routière afin de :

- pérenniser les animations qu'ils mettent auprès des enfants, des jeunes, des seniors dans les communes du département
- les aider à continuer le développement des ateliers et supports pédagogiques adaptés à chaque public

La sollicitation demandée est de 250,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas attribuer de subvention.

N° 2025-077 Réabonnement à La Vie Communale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est abonnée depuis plusieurs années au journal « La Vie Communale », publication spécialisée fournissant des informations juridiques et pratiques essentielles pour la gestion des affaires communales.

Cet abonnement constitue un outil de veille réglementaire utile pour les élus et le secrétariat de mairie.

Il est proposé de procéder au réabonnement pour l'année 2026 pour un montant de 151,10 € TTC, conformément à l'offre transmise par l'éditeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de renouveler l'abonnement à la Vie Communale pour 151,10 € TTC.

**N° 2025-078 Budget communal : décision modificative n° 1 – paiement travaux du SIEIL
Rue du Puits**

Vu la délibération n° 2025-033 du 18 mars 2025 approuvant le budget primitif ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a réalisé des travaux consistant en l'implantation de deux candélabres situés Rue du Puits en 2021.

La participation financière de la commune pour ces travaux s'élève à 1 136,81 € HT.

Afin d'assurer le paiement de cette dépense, il est nécessaire de procéder à une décision modificative permettant d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

INVESTISSEMENT				
Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 20 - compte 203	1 136,81 €			
Chapitre 204 – Compte 204182		1 136,81 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **adopte** la décision modificative comme ci-dessus et **autorise** Monsieur le Maire à payer la facture du SIEIL.

**N° 2025-079 Budget communal : décision modificative n° 2 – paiement des intérêts d'un
prêt bancaire terminant le 15 novembre 2026**

Vu le prêt contracté auprès du Crédit Agricole en 2006 pour l'effacement des réseaux sur 240 mois, à taux d'intérêt variable – dont la dernière échéance sera le 15 novembre 2026 ;

Vu la délibération n° 2025-033 du 18 mars 2025 approuvant le budget primitif ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le prêt contracté en 2006 à un taux d'intérêt variable.

Depuis 2022, la commune n'avait que le capital à rembourser, à savoir 3 817,20 € ; des intérêts n'ont donc pas été prévus au budget primitif 2025 pour cet emprunt.

Afin d'assurer le paiement de cette dépense, il est nécessaire de procéder à une décision modificative permettant d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT				
Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 011 - compte 615231	193,91 €			
Chapitre 66 – Compte 66111		193,91 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** la décision modificative comme ci-dessus.

N° 2025-080 Budget communal : décision modificative n° 3 – provision sur charges liée à la procédure de mise en sécurité

Vu la délibération n° 2025-033 du 18 mars 2025 approuvant le budget primitif ;
 Vu le rapport municipal établi le 23 juin 2025 constatant un danger de la toiture du logement situé 10 Rue de la Maréchalerie pour le Domaine Public, avec notamment la chute de tuiles ;
 Vu le rapport de l'expert mandaté par le Tribunal Administratif d'Orléans ;
 Vu l'arrêté n° A 2025-045 du 1^{er} août 2025 de mise en sécurité – procédure d'urgence mettant en demeure la propriétaire du logement situé 10 Rue de la Maréchalerie à sécuriser sa toiture à l'aide d'un filet de protection ;
 Vu l'arrêté n° A 2025-046 du 27 août 2025 de mise en sécurité – procédure ordinaire mettant en demeure la propriétaire du logement situé 10 Rue de la Maréchalerie à entreprendre des travaux de remise en état de sa toiture ;
 Vu les frais engagés par la commune

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre de la procédure de mise en sécurité de la toiture d'un logement situé sur Sauvage, un titre sera émis à l'encontre de la propriétaire.

A cet effet et afin de ne pas impacter le budget sur les années à venir en cas de non-paiement, il convient d'inscrire la somme en provision sur charges, destinée à couvrir les dépenses liées à ces procédures.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à une décision modificative permettant d'ajouter les crédits nécessaires comme suit :

FONCTIONNEMENT				
Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 011 - compte 615231	4 293,23 €			
Chapitre 68 – compte 681		4 293,23 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** d'inscrire une provision sur charges liée aux dépenses engagées lors de la procédure de mise en sécurité
- **approuve** cette décision modificative
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier

Cependant, Monsieur le Maire indique aux élus que toutes les démarches seront entreprises par la collectivité pour le remboursement de l'avance engagée (échelonnement de la dette et mise en place d'une hypothèque)

N° 2025-081 SIEIL : avis sur les modifications statutaires

Considérant la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public pour la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 avril 2025 approuvant l'adhésion à la compétence Eclairage Public du SIEIL ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL du 07 octobre 2025 validant l'adhésion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** la modification des statuts du SIEIL.

N° 2025-082 Dépôt de demande de subvention FDSR « Socle »

Monsieur le Maire fait part aux élus de la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour 2026.

La commune peut la prétendre tous les ans, à hauteur de 4 177,00 € servant notamment à l'entretien de la voirie.

Monsieur le Maire présente ainsi aux élus le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT
Travaux de voirie	9 000,00 €	FDSR « socle »	4 177,00 €
		Fonds propres	4 823,00 €
TOTAL	9 000,00 €	TOTAL	9 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le plan de financement prévisionnel et **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires afférentes à ce dossier.

N° 2025-083 Achat de panneaux J4 (remplacement du panneau de l'écluse entrée de Bourg, côté Nord) : devis

Monsieur le Maire indique aux élus que le panneau de signalisation J4 de l'écluse en entrée de bourg, côté nord, a été endommagé.

Afin de le remplacer et d'anticiper une future casse, deux entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire présente ainsi les devis obtenus pour deux panneaux J4 :

- Signalétique Vendomoise : 145,50 € HT, soit 174,60 € TTC (frais de port inclus)
- Esvia : 263,16 € HT, soit 315,79 € TTC (frais de port inclus)

Monsieur Cyrille BONNIN présente quant à lui deux devis (**à actualiser puisque demande faite pour 1 seul panneau J4**).

- Ideo Equipements : 93,50 € HT, soit 112,20 € TTC (frais de port inclus)
- Adequat Collectivités : 105,52 € HT, soit 126,62 € TTC (frais de port inclus)

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus quant à cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Monsieur le Maire à actualiser les devis présentés par Cyrille BONNIN pour 2 panneaux au lieu d'1 et **l'autorise** à signer le devis le moins cher des 4 devis présentés.

N° 2025-084 Entreprise Collet Charly : présentation des devis obtenus

Monsieur le Maire présente 4 devis de l'entreprise Collet Charly :

- Devis n° 2500053 portant sur le remplacement de 2 luminaires avec détecteur intégré pour la salle des fêtes pour 205,00 € HT soit 246,00 € TTC ;
- Devis n° 2500103 portant sur l'installation de lampes et d'une prise dans le préau pour 1 177,00 € HT soit 1 412,40 € TTC ;
- Devis n° 2500102 portant sur l'installation de lampes et d'une prise dans le préau intégrant en plus un disjoncteur pour les lampes et un télérupteur minuterie pour 1 399,65 € HT soit 1 679,58 € TTC ;
- Devis n° 2500054 portant sur la modification de câblage, rajout d'un détecteur infrarouge pour la lampe intérieure et celle extérieure et la modification du branchement de la prise des WC public pour 790,00 € HT soit 948,00 € TTC

Au vu des chiffrages obtenus et l'utilité que cela apporterait, Monsieur le Maire indique n'être favorable qu'au devis n° 2500053 portant sur le remplacement de 2 luminaires avec détecteur intégré pour la salle des fêtes.

Il souhaite ainsi l'avis des élus sur la suite à donner à ces devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de retenir uniquement le devis n° 2500053 pour 205,00 € HT soit 246,00 € TTC et **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

N° 2025-085 Transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la CCTVV

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne du 9 octobre 2025 relative au transfert des résultats des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que les compétences eau et assainissement sont transférées à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Considérant que la commune doit procéder à la clôture des budgets annexes des compétences transférées et intégrer les résultats dans la comptabilité de son budget principal,

Considérant que ces résultats ont été générés par les factures perçues auprès des abonnés et doivent servir à des investissements en faveur des compétences transférées,

Considérant que la dotation initiale des Régies eau et assainissement sera constituée par ces transferts de résultats.

Considérant que le résultat de clôture 2025 du budget assainissement s'élève à 19 750,15 €, dont sera déduit la subvention octroyée par le budget principal de Pussigny aidant à son équilibre, à savoir 4 324,32 €. Sera donc transféré à la CCTVV 15 425,83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, déduction faite des impayés constatés au 31 décembre 2024,
- **Approuve** le retrait de la subvention versée par le budget principal de Pussigny pour permettre l'équilibre du budget assainissement du résultat de clôture
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

9. Questions et invitations diverses

- a) Monsieur le Maire fait un point sur le sinistre du banc de la table de pique-nique lors de l'abattage des peupliers : le devis a été signé par l'entreprise et nous sommes en attente de la livraison.
- b) Monsieur le Maire souhaite revenir sur la question de l'outillage de l'employé communal. Lors de la réunion du 14 octobre dernier, Monsieur Cyrille BONNIN l'a interpellé au sujet d'un éventuel achat d'une débroussailleuse qui n'aurait pas été évoqué en conseil municipal.
Surpris par cette interrogation, Monsieur le Maire a précisé qu'il s'agissait d'une information erronée, puisqu'aucune débroussailleuse n'a été achetée depuis plusieurs années.
Il profite de cette occasion pour informer les élus qu'il a demandé au nouvel agent technique, dès sa prise de fonction, d'établir un inventaire complet du matériel communal ainsi que son état. Cet inventaire, remis en mairie fin septembre, est communiqué ce jour à chaque conseiller afin d'assurer la transparence sur les équipements disponibles.
Monsieur le Maire ajoute qu'il y a probablement eu confusion avec l'achat d'une tête porte-fil de débroussailleuse, remplacée récemment en raison d'une défectuosité.
Cet achat relève de la catégorie des consommables nécessaires au bon fonctionnement du service technique. Disposant d'une délégation du conseil municipal pour ce type de dépenses courantes, Monsieur le Maire n'avait pas jugé utile d'en informer spécifiquement les élus.
- c) Monsieur le Maire fait un point sur le vol de la grille à Grouet : un devis avait été demandé à l'entreprise SZYMANSKI Frères de L'Ile-Bouchard (714,00 € TTC). Au vu du chiffrage, les matériaux (tubes carrés + métal déployé) ont été achetées à l'entreprise DUFRESNE de Villeperdue et la commune en a eu pour 99,70 € TTC. Le Maire et l'agent technique ont réalisé la fabrication et l'installation de la grille.
- d) Distribution des sacs poubelle : lundi 16 février 2026 de 10h00 à 12h00 (Dominique et Denise) puis de 16h00 à 18h00 (Samuel et Emmanuelle ou Alain ou Cyrille).
- e) Vœux du Maire : Denise FONTAINE et Emmanuelle BOUGAULT sont en charges de l'organisation.
- f) Monsieur le Maire fait un point sur l'installation du Totem de réparation vélo : la dalle a été faite et le Totem devrait être mis en place avant la fin d'année. Il tient également à apporter des précisions suivantes : une convention de mise à disposition sera signée avec la CCTVV et le Totem restera leur propriété avec tout ce qui leur incombe en entretien et assurance diverse.
- g) Monsieur le Maire fait lecture du courrier du PNR indiquant l'attribution d'une dotation de 3 000,00 € minimum en 2026 à la commune.
- h) Monsieur le Maire présente l'ébauche du journal municipal pour avis et finalisation.
- i) Messieurs Samuel ELIOT et Cyrille BONNIN font constater plusieurs incidents à Sauvage suite à l'intervention de l'entreprise SOBECA. Monsieur le Maire prend note de ces informations et leur indique qu'un courrier sera établi à l'attention de l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Alain DUBOIS

La secrétaire
Emmanuelle BOUGAULT

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Dominique BRUNET	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	Absent excusé
Ghislain HURÉ	Absent excusé
Patrick BOUGAULT	<i>Représenté par Emmanuelle BOUGAULT</i>
Cyrille BONNIN	